

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008

Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-668
Séance du vendredi 23 mai 2008

CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 40.506,47 € (aides surplafond incluses) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

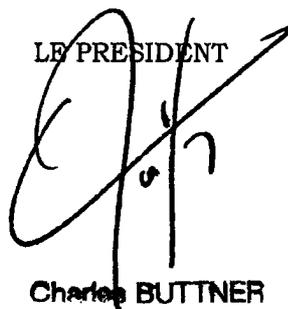
Cette aide de 40.506,47 € sera versée au CNASEA et sera prélevée au 204/20418F74

La répartition est la suivante :

- GAEC LA BOHLE à LAPOUTROIE 5.001,00 € (bâtiment)
- EARL DE L'ILL à FISLIS 12.726,45 €
(bâtiment 6.857,50 € + surplafond intégration paysagère 5.868,95 €)

- GAEC DU MORIMONT à OBERLARG 12.941,36 €
(bâtiment 8.672 € + surplafond intégration
paysagère 4.269,36 €)

- EARL LES LAITIERES à MUNTZENHEIM 9.837,66 € (bâtiment)

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions